

CAHIER DES CHARGES

Annexe 2.1 – Itinéraires, Horaires, arrêts et kilomètres

Annexe 2.2 – Calendrier d'offre

Annexe 2.3 - Nombre, liste et âge des véhicules

Annexe 2.4 – Tarifs

Annexe 2.5 - Traitement des remontées clientèle

Annexe 2.1 – Itinéraires, horaires, arrêts et kilomètres

Les services sous-traités concernent la réalisation de courses de transport à la demande les dimanches et jours fériés.

Les courses sont réservables sur l'ensemble des points d'arrêts du territoire de la communauté d'agglomération (41 communes) et sont adaptés aux horaires des TER de Besançon et de Dijon :

- Heures d'arrivée à Dole – Gare : 14h30 et 18h15
- Heures de départ de Dole – Gare : 18h45 et 20h45

Certaines courses ponctuelles de dernière minute pourront être également demandées pour faire face une défaillance de CarPostal Bourgogne Franche Comté en heure de pointes. AIT Transports n'a pas obligation à répondre positivement à la réalisation de ces courses d'urgence mais s'engage à examiner les possibilités de son exploitation.

Les réservations des courses des dimanches et jours fériés seront communiquées par mail ou par fax à AIT Transports la veille avant midi et ce dernier s'engage à retourner les feuilles de routes remplies (nombre de clients présents, kilomètres en charge et Haut-le-pied) dès le lendemain par retour de mail.

L'itinéraire des courses est déterminé par les réservations et le transporteur se devra d'optimiser les temps de parcours et les kilomètres. La prise en charge et dépose se fera exclusivement sur un arrêt du réseau

Transport du Grand Dole dont la liste est jointe dans cette annexe. Elle se compose des arrêts du réseau de lignes régulières et des arrêts des lignes sur réservations.

Liste des arrêts des lignes régulières:

ABERGEMENT CARREFOUR DE DAMPARIS	CHAMPVANS PLACE DU 1ER MAI	DAMPARIS RTE DE CHAMPVANS	LANDON ECOLE
ABERGEMENT RUE DU CENTRE	CHAMPVANS RTE DE DAMPARIS	DE LATTRE DE TASSIGNY	LANDON EGLISE
ABERJOUX	CHARLES BLIND	DEFOIS	LEDOUX
AMETER	CHÂTEAU	EISENHOWER	LES BARAQUES
AQUAPARC	CHOISEY - PARADIS	EPENOTTES	LES COMMARDS
ARENES	CHOISEY AUTOROUTE	FOCH	LES GRANDES ARBUES
AUMUR EGLISE	CHOISEY EGLISE	FOUCHERANS - COMMERCE	LIERRE
AUTHUME AUTOROUTE	CHOISEY GAGNIERES 1	FOUCHERANS - GARE	LIEVRE
AUTHUME CHEMIN BLANC	CHOISEY GAGNIERES 2	FOUCHERANS - MARRONIERS	LONGEOTTES
AUTHUME MAIRIE	CHOISEY LARGE PIERRE	FOUCHERANS - POSTE	LYCEE DUHAMEL
AZANS	CHOISEY SS LES VIGNES	FOUCHERANS - ROUGEMONT 1	MACHARD
BARBEROUSSE	CIMETIERE 1	FOYER DES MESNILS	MAIRIE DE CRISSEY
BASTIE	CIMETIERE 2	GARE SNCF	MARECHAL JUIN
BAVERANS GDE RUE	CINORODONS	GENERAL BETHOUART	MEIX BRULES
BAVERANS RUE DES CRÊTS	CITE DES POLONAIS	GRANDES CARRIERES	MONNIERES - CENTRE
BEAUREGARD	CLAIR SOLEIL	GRANDES EPENOTTES 1	MONNIERES - MONT D'ALANS
BERLIOZ	CLÉMENCEAU	GRANDES EPENOTTES 2	MONT DES PINS
BIARNE ECOLE MATERNELLE	COLLEGE	GRANDS CHAMPS	MONT ROLAND
BIARNE ST VIVANT THIVANT	COMBE TRUCHENNE 1	GUIGNARD	MONTCEL
BIZARD	COMBE TRUCHENNE 2	HOPITAL PASTEUR	MONTEE ROUGE
BON ACCUEIL	COMBOTTE	HORIZON	PACOTTES
BOUGAULD	CONSTANT	JEANRENAUD	PARC DE BREVANS
BOYVIN	CRECHOT	JET D EAU	PATERS
BREVANS GDE RUE	CUJEAN	KENNEDY	PEUPLIERS
BREVANS RUE DES VIGNES	DAMPARIS - BELVOYE	LA BEDUGUE	PLACE DU COULON
BRUYERES	DAMPARIS - MONUMENT	LA BOUTIERE	PLUMONT
BUGNARDES	DAMPARIS - MONUMENT	LA CORNICHE	POISET
C,A,N,	DAMPARIS - SOUS LES VIGNES	LA PAULE	POLYCLINIQUE DU PARC
CHAMPVANS ATELIER MUNICIPAL	DAMPARIS COLLEGE	LA POSTE	PONT ST MARTIN
CHAMPVANS LUMINAIRE	DAMPARIS MALNOUHE	LA PROIE	RESISTANCE

ROCHEFORT - 11 NOVEMBRE 1918	TAVAUX RUE DE LA R PUBLIQUE		
ROCHEFORT - PETITE CROIX	TAVAUX SOLVAY		
ROCHEFORT - ZI	TAVAUX TENNIS		
RONCERAIE	TEMPLIERS		
ROUGEMONT 2	THEATRE		
RUE DE CHAUX	VERDUN		
RUE DES SEANS	VERGERS		
RUE DU BOIS	VERJUS		
RUE DU LOUP	VERNE		
RUE DU VAL D'AMOUR	VIEUX CHATEAU		
RUE JEAN MERMOZ	VILLA DES ROSES		
SAINT YLIE	VILLETES LES DOLE MAIRIE		
SAMPANS LES VIOLETS	VISITATION		
SAMPANS SALLE DES FETES	WILSON		
SEANS/POMPIDOU	ZI TUMULUS		
SOUVENIR Français			
ST AUBIN - EGLISE			
ST AUBIN - PASQUIER			
ST AUBIN - PLACE STE ANNE			
ST GERMAIN- LES NOCHES			
ST VIVANT			
ST, MAURIS			
STADE MUNICIPAL			
TAVAUX COLLEGE			
TAVAUX DROITS DE L HOMME			
TAVAUX EGLISE			
TAVAUX GERARD PHILIPPE			
TAVAUX KENNEDY			
TAVAUX MARJOUX			
TAVAUX PLACE DU JURA			

Liste des arrêts des lignes sur réservations:

Communes	Arrêt	Code
Amange	Ecole	020
Archelange	Centre	030
Audelange	Centre	040
	Moulin Rouge	041
Blaine	Mainie	080
	St Vivant	081
Champdivers	Rue du finage	100
Châtenois	Centre	120
Chosey	Autoroute	130
	Paradis	131
	Gagnières 1	132
	Gagnières 2	133
	Ss les Vignes	134
	Large Pierres	135
	Eglise	136
Eclans	Lotissement	160
	Centre	161
Falletans	Centre	170
	Le Temple	171
Frasne-les-meullères	Centre	190
Gevry	Lotissement	200
	Centre	201
	Rue de l'oratoire	202
Goux	Ecole	210
	Lotissement	211
	Salle des fêtes	212
Gredisans	Centre	220
Jouhe	Centre	230
	Pupilles	231
Lavangeot	Ecole Village	240
Lavans-les-Dole	Ecole	250
Le Deschaux	Granges	260
	Salle des fêtes	261
Malange	Abergement	270
	Croix	
	Mainie	271
Menotey	Bifurcation	280
	Poste	281
Nenon	Centre	300

Communes	Arrêt	Code
Nevy-les-Dole	Bascule	310
Parcey	RNS Poste	320
	Marronniers	321
	Salle des fêtes	322
Peseux	Rue du chalet	330
Rainans	Centre	340
Romange	Centre	350
Rochefort-sur-Nenon	Gros Butsson	360
Tavaux	Collège	390
	Marjoux	391
	Eglise	392
	Kennedy	393
	République	394
	Gérard Philippe	395
	Tennis	396
	Solvay	397
	Place du Jura	398
Villers-Robert	Chalet	410
	Petit Villers	411
	Robert	
Vränge	Centre	430

Commune	Arrêt	Code
Dole	St Mauris	900
	Gare SNCF	901
	Théâtre	902
	Grandes	903
	Epenottes	
	Général	904
	Béthouart	
	Polyclinique	905
	Caille Perdrix	906
	Chemin des rivières	907
	Muguet	908
	Lamartine	909

©Zelda-234.10-17/12/2010 - imprimé sur papier 60% recyclé FSC

Liste des arrêts

Annexe 2.2 – Calendrier d’offre

Calendrier de l’offre 2011/2012

	Dimanche	Jour férié	
nov-11	2		2
déc-11	3	1	4
janv-12	4	1	5
févr-12	4		4
mars-12	4		4
avr-12	5	1	6
mai-12	4	4	8
juin-12	4		4
juil-12	5	1	6
août-12	4	1	5
	39	9	

Annexe 2.3 - Nombre, liste et âge des véhicules

N°	Type de véhicule	Nombre de places	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
1			

Réserve			
----------------	--	--	--

Annexe 2.4 – Tarifs

Tarifs applicables au 1^{er} jour du contrat

GAMME TARIFAIRE

Titre	Billet à l'unité	Carnet 10 voyages	Abonnement Mensuel	Abonnement annuel
tout public	1,00 €	8,00 €	10,00 €	30,00 €
Pass Jeune				20,00 €
Scolaire ⁽¹⁾				gratuit
tarif social ⁽²⁾	--	4,00 €	5,00 €	15,00 €

⁽¹⁾ Pour un AR par jour en période scolaire

⁽²⁾ En application de l'article 123 de la loi SRU (personnes dont le revenu est inférieur à celui retenu par la CMUC)

Annexe 2.5 - Traitement des remontées clientèle

CarPostal attend de son sous-traitant AIT Transports, un niveau de qualité optimal. Nous porterons donc une attention toute particulière aux réclamations de la clientèle.

Toutes les remontées des clients portant sur les critères définis ci-dessous seront automatiquement signalées et imposeront des actions correctives immédiates.

Les critères retenus sont les suivants :

- ponctualité
- propreté des bus
- disponibilité de l'information auprès des voyageurs
- accueil des clients / courtoisie du personnel

S'il s'avérait qu'une réclamation d'un client (par courrier, téléphone ou mail) porte sur un de ces critères, CarPostal en informera immédiatement la société AIT Transports qui se devra de faire le nécessaire pour l'incident ne se reproduise plus.

Une réclamation clientèle déclenchera systématiquement une période d'examen de 6 mois sur le critère mis en cause.

Si une deuxième réclamation portant sur le même critère vient à se révéler dans la période d'examen de 6 mois, CarPostal enverra un deuxième avertissement à la société AIT Transports lui demandant de prendre toutes les dispositions pour régler le problème concerné. Cette deuxième réclamation relance la période d'examen pour une nouvelle durée de 6 mois.

Chacune des nouvelles réclamations dans cette nouvelle période d'examen ouvrira droit à des pénalités financières définies comme tel :

- 1 réclamation : 1000€ de pénalités
- 2 réclamations : 3000€ de pénalités
- 3 réclamations : 8000 € de pénalités
- 4 réclamations : résiliation du contrat de sous-traitance